

# MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 8 avril 2016

Date de la convocation 1<sup>er</sup> avril 2016

Ouverture de séance : 20 h 00

Clôture de séance : 22 h 30

**Président de séance** : Monsieur SALLIER Alain, Maire

**Secrétaire de séance** : Paul DEJOUR

**Présents** : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

**Excusés** : Fabrice HERMIER, a donné procuration à Christel SERILLON- MARION

**Absents** :

---

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget AEP 2015
3. Approbation du budget primitif AEP 2016
4. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget Général 2015
5. Approbation du budget primitif Budget Général 2016
6. Vote des taux des taxes directes locales pour 2016
7. Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique
8. Convention entre la commune de Chalencon et Madame DARIOLY Isabelle pour la mise à disposition d'un piano
9. Convention avec la CAPCA pour la programmation d'un spectacle le samedi 23 avril 2016
10. Occupation du domaine public par le restaurant Châtaignes et Champignons et la Crêperie ambulante
11. Questions diverses

## **1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
PAR 11 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS  
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 19 février 2016.

## **2- Approbation du compte de gestion et du compte administratif : Budget de l'eau 2015 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget de l'eau 2015 dressé par madame JOUVENCEL, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,  
PAR 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, présenté par Paul DEJOUR, 1<sup>er</sup> adjoint :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le comptable Mme. JOUVENCEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **3-Approbation du budget de l'eau 2016,**

Le Conseil Municipal :  
Par 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS  
APPROUVE les équilibres suivants

Budget Eau et Assainissement 2016  
Dépenses et Recettes de fonctionnement = 87 411.58€  
Dépenses et Recettes d'investissement = 194 870.06€

Le détail des dépenses et des recettes de Fonctionnement ont été présentés aux conseillers  
Ainsi que les différents programmes d'investissement, en cours.

#### **4-Approbation du compte de gestion et du compte administratif :** **Budget Général 2015 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget général 2015 dressé par Madame JOUVENCEL, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,

PAR 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, présenté par Paul DEJOUR, 1<sup>er</sup> adjoint

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le comptable Mme. JOUVENCEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### **5-Approbation du budget Général 2016,**

Le Conseil Municipal :

Par 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

APPROUVE les équilibres suivants

Budget Général 2016

Dépenses et Recettes de fonctionnement = 533 369.20€

Dépenses et Recettes d'investissement = 1 067 880.94€

Le détail des dépenses et des recettes de Fonctionnement ont été présentés aux conseillers  
Ainsi que les différents programmes d'investissement, en cours.

## **6-Vote des taux des taxes directes locales pour 2016 :**

Le Conseil Municipal,

PAR 11 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

Décide de ne pas modifier les taux des taxes, soit

TH = 16.22% ; TFB = 17.89% ; TFNB = 79.12% ; Cotisation Foncière des Entreprises = 22.01%

Pour l'année 2016, le produit fiscal attendu est de 113 054€.

Taxe d'habitation : 60 338€

Taxe foncière bâti : 44 725€

Taxe foncière non bâti : 7 991€

## **7-Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique :**

Le Maire fait part de la nécessité de signer une convention de partenariat avec le département de l'Ardèche pour le développement du service de la lecture publique.

Il y a quelques années, un bureau d'étude, mandaté par le Département a proposé à ce dernier les conditions d'exercice de la compétence « lecture » en Ardèche. Le 2 avril 2015, le Département de l'Ardèche a délibéré pour la mise en place de conventions de partenariat avec les communes dotées de bibliothèque.

Trois structures sont envisageables, dont deux concerneraient notre commune : « La bibliothèque de proximité » et le « point lecture ».

Le Maire donne lecture détaillée de deux conventions qui concernent Chalencon. Lors de leur dernière assemblée générale du 17 mars 2016, les Amis de la Bibliothèque se sont prononcés pour la signature de la convention « bibliothèque de proximité, s'engageant à assurer l'ouverture 8 h /semaine.

Après en avoir délibéré,

- Considérant l'avis des Amis de la Bibliothèque de Chalencon favorable à la signature de la convention « Bibliothèque de proximité »,
- Considérant l'implication de cette association dans la vie scolaire et périscolaire des enfants de l'école publique de Chalencon,
- Considérant l'engagement de l'association Livres et Village dans la diffusion de la lecture,
- Considérant le partenariat de la bibliothèque avec l'association « Ecran Village », dans le cadre du festival « Romans et Cinéma »
- Considérant que la superficie de la bibliothèque communale correspond à la demande du Département,

- Considérant l'importance des travaux réalisés qui permettent aujourd'hui un accès aux personnes à mobilité réduite (présence d'un ascenseur) dans un local exclusivement dédié à la lecture et totalement rénové,

Le Conseil Municipal de Chalencon, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les engagements demandés par le Département pour satisfaire les conditions de la convention Bibliothèque de proximité, à savoir :
  - Acquérir un ordinateur susceptible d'assurer la compatibilité avec les autres bibliothèques du secteur et la mise en ligne du catalogue fédéré d'ici fin 2017,
  - Favoriser la participation des responsables par la prise en charge des frais financiers liés à ces formations,
  - Inscrire au budget communal une participation financière d'au moins 1 euro par habitant.
- AUTORISE Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département dans sa version « Bibliothèque de proximité ».

### **8-Convention entre la commune de Chalencon et Madame DARIOLY Isabelle pour la mise à disposition d'un piano :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, mais également dans le cadre de l'enseignement de la musique à l'école primaire et le temps périscolaire, la commune de Chalencon souhaite promouvoir l'éducation musicale. Madame Isabelle DARIOLY, professeur de piano propose à la commune de Chalencon de mettre un piano à disposition.

Afin de définir les conditions de cette mise à disposition et d'utilisation de cet instrument, Monsieur Le Maire propose une convention entre la commune et Madame DARIOLY Isabelle.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention projetée, à l'unanimité :

- AUTORISE Le Maire à signer la convention entre la commune de Chalencon et Madame DARIOLY Isabelle

### **9-Convention avec la CAPCA pour la programmation d'un spectacle le samedi 23 avril 2016 :**

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche organise comme chaque année une programmation de spectacles vivants sur son territoire. La commune de Chalencon a souhaité bénéficier d'un spectacle de la programmation, le 23 avril 2016 à la salle polyvalente.

Afin de définir les conditions d'organisation de cette manifestation une convention de partenariat entre la commune et la CAPCA est proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, à l'unanimité :

- AUTORISE Le Maire à signer la convention entre la commune et la CAPCA.

### **10-Occupation du domaine public par le Restaurant « Châtaignes et Champignons » et la « Crêperie Ambulante » :**

- Restaurant « Châtaignes et Champignons » :

Le Maire fait part de la demande déposée par M. Stéphane COCHE Gérant de la SARL "Châtaignes et Champignons" et dont l'activité est la restauration. Comme l'année précédente, M. COCHE sollicite la mise à disposition de la placette située à proximité de son commerce pour en faire une terrasse pour sa clientèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la demande pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, moyennant une participation de 10 € pour l'année.
- Le Maire, par arrêté municipal, apportera les précisions nécessaires à cette mise à disposition.

- Crêperie ambulante :

Le Maire fait part de la demande, faite par Monsieur PATOZ Frédéric et Madame VAUJANY Laurianne, d'installer quelques tables et chaises sur la place du Valla pour leur activité de crêperie ambulante. En échange, ils s'engagent à entretenir le jardin communal situé à proximité, et les chemins d'accès au lieu-dit « Le Ranc ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter la demande faite par Monsieur PATOZ et Mme VAUJANY. Afin de respecter les activités de chacun pratiquées sur la place du Valla, Ils devront s'installer au fond de la place, sous le dernier arbre, sur superficie de 7m/2m et laisser le libre accès au garage.
- Cette autorisation est accordée :
  - Pour la période estivale, tous les jours, midi et soir à l'exception du lundi et durant le marché des créateurs, qui a lieu du samedi 13 juillet au lundi 15 août 2016 inclus, Monsieur PATOZ et Madame VAUJANY, en tant qu'adhérents à l'association, seront présents sur la place de Temple, les mardi midi, mercredi midi,

vendredi midi et soir, samedi midi, dimanche midi et soir.

- pour le reste de l'année, ils seront sur le Valla le samedi et le dimanche entre 11 h 30 et 17 h 30.

## **11-Questions diverses :**

### **➤ Taxes et produits irrécouvrables :**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame la Trésorière dans lequel elle explique qu'elle n'a pu recouvrer certains titres en totalité ou partiellement concernant le budget AEP.

Au nom de HERNANDEZ et VACHERON :

- 62.60€ concernant l'eau 2014.  
Pour le motif suivant : Poursuites infructueuses, personnes disparues, recherches vaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette somme et charge Monsieur Le Maire d'établir le mandat correspondant. Mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur), budget AEP pour un montant de 62.60€.

- Point sur les Contrats de développement durable Rhône Alpes (CDDRA) :

La région suite aux élections régionales de décembre 2015 souhaite proposer un nouveau fonctionnement. Supprimer les CDDRA, et passer directement les contrats de subvention avec les Intercommunalités, exclusivement pour les investissements.

**SEANCE LEVEE A 22 h 30**

